

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au Conseil	exercice	part à la
Municipal		Délibération
33	33	26

Séance du 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brun FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M Jean-Louis SAINSILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christia CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mm Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEI Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mm Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjami GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINSILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN
Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mm Franci ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

Date de la convocation

10 mai 2023

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

DELIBERATION N°2023/05/40

**CHANGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BLACHON EN ECOLE
PRIMAIRE**

Depuis 2017, deux classes de moyenne et grande section de l'école maternelle La Poussinière, ont été délocalisées sur l'école élémentaire de Blachon. Ces deux classes accueillent en grande partie, des élèves habitant le secteur de Blachon.

Au vu de l'évolution démographique de ce secteur, le Rectorat en concertation avec les services de la ville, envisage de délocaliser une troisième classe de la maternelle La Poussinière vers Blachon, à la prochaine rentrée scolaire.

Dès lors, la carte scolaire de Blachon tendrait vers une évolution avec le transfert administratif des trois classes de l'école maternelle La Poussinière vers l'école élémentaire de Blachon, à savoir : 1 classe de petite section, 1 classe de moyenne section et 1 classe de grande section, soit la création d'une école maternelle.

Ainsi, l'école élémentaire publique Bourg2 de Blachon deviendrait l'école primaire publique Bourg2 de Blachon de plein exercice, accueillant des élèves habitant principalement le secteur de Blachon de la PS au CM2. La directrice du site de Blachon assurera le pilotage d'une école unique de plein exercice au service de la continuité éducative de la petite section au CM2.

La circonscription de Sainte-Rose, sollicite la ville de Lamentin pour le changement de l'école élémentaire publique Bourg2 de Blachon en école primaire publique, accueillant des élèves de la PS au CM2.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce changement.

Le conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'émettre un avis pour le transfert administratif et physique de trois classes de l'école maternelle La Poussinière vers l'école de Blachon et le changement de l'école élémentaire publique Bourg2 de Blachon en école primaire publique, accueillant des élèves de la PS au CM2.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

The image shows a blue ink signature of M. Ephrem GLORIEUX over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Lamentin' and '97129' around a central emblem.

M. Ephrem GLORIEUX